

esm

BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ  
école supérieure de musique

# CANDIDATURES 2018/2019

BROCHURE  
D'INFORMATION



L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (ESM BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ) EST UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE. LES FORMATIONS SONT ASSURÉES EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE ET LES CONSERVATOIRES À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE DIJON ET DU GRAND CHALON.

## TROIS DIPLÔMES : DNSPM / DE / LICENCE

Les parcours de formation proposés mènent à trois diplômes de l'enseignement supérieur :

- le **diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM)**, qui valide les compétences artistiques et techniques du musicien
- le **diplôme d'État de professeur de musique (DE)**
- la **licence de musique**, parcours « pratique musicale spécialisée ».

## LE PROJET DE L'ESM BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ UNE FORMATION POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

Les enseignements de l'ESM sont résolument orientés vers le développement de l'esprit d'innovation et de la sensibilité, en s'appuyant sur trois axes majeurs :

### LA CRÉATION ET LA CRÉATIVITÉ

Commande à des compositeurs, création d'œuvres mixtes par les étudiants, improvisation, arrangement, rencontres avec des compositeurs.

### L'AUTONOMIE ET LA POLYVALENCE

Apprentissage de la conduite de projet, transversalité des esthétiques et travaux communs entre les différents départements d'étude, pluri-compétence.

### LA SCÈNE ET LA MÉDIATION

Rapport à la scène et coaching scénique, travail instrumental ou vocal de haut niveau, réalisation de projets médiation, pratiques d'ensemble ou de groupes.

Tournée vers l'avenir et ancrée sur le territoire, l'ESM a construit de nombreux partenariats avec les structures professionnelles de la région et inclut le lien à la vie professionnelle dans les enseignements : prestations scéniques publiques, connaissance de l'environnement professionnel, stage de pratique artistique ou d'immersion en milieu professionnel. Les futurs musiciens et enseignants sont ainsi préparés à gérer une diversité de situations en termes de production, de médiation et d'éducation artistique, dans un environnement esthétique pluriel.

### INTERNATIONAL

Inscrite dans le programme européen Erasmus+, l'ESM offre des opportunités de séjour d'un ou deux semestres à l'étranger, intégrées dans le cursus.

## LE DIPLÔME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE MUSICIEN

Les spécialités proposées sont organisées en trois départements pédagogiques :

- **DÉPARTEMENT DE MUSIQUE INSTRUMENTALE :** instrumentiste dans les répertoires classique à contemporain.
- **DÉPARTEMENT DE MUSIQUE VOCALE :** chanteur et chef d'ensembles vocaux dans les répertoires classique à contemporain.
- **DÉPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES :** chanteur et instrumentiste dans le champ du jazz et des musiques actuelles amplifiées.

La formation d'excellence dans chacune des spécialités est assurée par une équipe reconnue pour sa carrière artistique et sa renommée pédagogique internationale.

La transversalité inter-départements et les projets collectifs ont une place significative au sein des formations.

### DNSPM INSTRUMENTISTE DANS LES RÉPERTOIRES CLASSIQUE À CONTEMPORAIN

#### CORDES

**violin :** Marie Béreau et Anne Mercier  
**alto :** Pascal Robault  
**violoncelle :** Laurent Lagarde et Christian Wolff  
**contrebasse :** Pierre Boufil et Pierre Sylvan  
**harpe :** Célia Perrard  
**guitare :** Martin Ackerman et Olivier Pelmoine

#### VENTS

**flûte :** Martine Charlot et Claire Louwagie  
**hautbois :** Dominique Dournaud  
**clarinette :** Nicolas Nageotte et Eric Porche  
**basson :** Florence Hamel  
**trompette :** Eric Planté  
**trombone :** Bernard Metz et Jean-Michel Weber  
**tuba :** Didier Portrat  
**cor :** Martial Prost  
**saxophone :** Mathilde Salvi et Nicolas Woillard

**musique de chambre :** Martin Ackerman, Marie Béreau, Pascal Robault et Fuminori Tanada  
**piano :** Laure Rivierre et Thierry Rosbach  
**percussion :** Didier Ferrière  
**accordéon :** Fanny Vicens  
**disciplines complémentaires :** chant, modules de création, piano complémentaire, improvisation, électroacoustique et informatique musicale.

Partenariats avec des ensembles et structures professionnelles : Orchestres Dijon Bourgogne et Victor Hugo, Opéra de Dijon, Why Note, Atheneum, la Minoterie – pôle Jeune public, Via Danse – Centre chorégraphique national, FRAC de Franche-Comté, ...

## DNSPM CHANTEUR ET CHEF D'ENSEMBLES VOCAUX DANS LES RÉPERTOIRES CLASSIQUE À CONTEMPORAIN

**chant** : Agnès Mellon, Roselyne Allouche (pour les chefs de chœur)

**vocalité contemporaine** : Géraldine Keller

**coaching vocal** : Ariane Saguet

**atelier lyrique** : Yves Coudray

**musique de chambre** : Pascal Robault et Marie Béreau

**direction d'ensembles vocaux** : Pierre-Line Maire

**écriture, harmonisation** : Patrice Brefort

**ensemble vocal, chef invité** : Mathieu Romano

**electroacoustique et informatique musicale** :

Vincent Carinola

**santé et geste vocal** : Bernard Roubeau

Partenariats avec des ensembles et structures professionnelles : Chœur Arsys Bourgogne, Cité de la Voix, Le Granit - Scène nationale de Belfort, Opéra de Dijon...

## DNSPM INSTRUMENTISTE ET CHANTEUR DANS LE CHAMP DES MUSIQUES ACTUELLES (JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES)

**Coordination** : Claudia Phillips

Les étudiants en jazz et musiques amplifiées bénéficient d'enseignements dans un tronc commun « musiques actuelles », et d'enseignements spécifiques à chacune des esthétiques.

**chant MAA, ateliers, coaching scénique** : Claudia Phillips

**chant jazz** : Lois Le Van

**saxophone, ateliers** : Guillaume Orti et Olivier Py

**violon jazz, improvisation** : Régis Huby

**guitare électrique** : Olivier Louvel

**basse électrique** : Jean Bisello

**claviers MAA, arrangement** : Jean-Pierre Caporossi

**piano jazz** : Laurent Coulondre

**batterie, arrangement** : François Merville

**écriture de textes** : Ignatus

**MAO, ateliers** : Franck Rossi-Chardonnet

**Enseignements complémentaires** : ateliers composition et créativité, accompagnement de projet artistique personnel, improvisation, arrangement, nouvelles technologies, travail de la scène, culture musicale, écriture de texte, professionnalisation et sessions de travail avec des artistes.

La formation s'appuie sur des partenariats avec le réseau des scènes de musiques actuelles (Lapéniche, La Vapeur, la Péniche Cancale, Le Silex, ...) et les acteurs du jazz en Bourgogne-Franche-Comté (Centre Régional du Jazz, L'Arrosoir, D'Jazz Kabaret, ...) Des actions sont conduites en partenariat avec le Studio des Variétés (Paris).

## LE DIPLÔME D'ETAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Disciplines proposées :

- **enseignement instrumental ou vocal**

classique à contemporain, jazz, musiques actuelles amplifiées

- **formation musicale**

• **accompagnement** option musique

- **direction d'ensembles vocaux**

Le parcours de formation au DE comporte trois unités d'enseignement :

- pratique et culture pédagogique
- pratique et culture musicale
- professionnalisation

Elles sont constituées :

- d'un tronc commun d'enseignements DNSPM et DE dont un apprentissage de la médiation
- d'enseignements spécifiques : pédagogie générale, mémoire, ateliers de réflexion pédagogique
- de stages et séminaire : stage d'observation dans un établissement d'enseignement spécialisé, stages pratiques de pédagogie, séminaire de pédagogie.

## LES PARCOURS DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

- DNSPM / Licence : en trois ans

- DNSPM / DE / Licence : en trois ans, ou en trois ans et un semestre (avec un aménagement de la répartition de certains enseignements spécifiques du DE).

Les enseignements des trois diplômes partagent un tronc commun.

Les différents parcours de formation comportent environ 450 heures par an selon les parcours choisis et les départements d'étude. Les heures de cours sont généralement réparties dans la semaine de la façon suivante :

- 10 à 12h assurées par l'ESM
- 4 à 5h assurées par l'université de Bourgogne.

Les concours d'entrée donnent accès aux cursus du DNSPM. La formation au DE s'articule obligatoirement à celle du DNSPM, sauf en formation musicale. Les étudiants déjà titulaires d'un DNSPM peuvent intégrer le cursus DE seul et bénéficient dans ce cas de validations d'acquis pour les enseignements déjà validés dans le cadre de leur DNSPM.

La validation des acquis antérieurs (VAA) permet à un étudiant de valider tout ou partie des enseignements qu'il a pu suivre préalablement à son entrée en formation. Les candidats titulaires d'une licence de musicologie valident directement l'ensemble des enseignements universitaires.

### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les candidats pouvant attester d'une activité d'enseignement ou d'artiste interprète peuvent, sous certaines conditions, être éligibles à la formation professionnelle continue. Dans ce cas, un parcours individualisé leur est proposé. Cette formation suit le contenu et le planning de la formation initiale, avec des aménagements possibles selon les validations des acquis antérieurs accordées. Il est ainsi possible de suivre la formation au DE ou au DNSPM de l'ESM sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue (FPC), avec une prise en charge par l'employeur ou l'OPCA auquel celui-ci cotise. Pour plus de renseignements, consulter notre site internet page « formation professionnelle continue ».



# INSCRIPTION AUX CONCOURS D'ADMISSION

L'accès aux études à l'ESM est soumis à la réussite du concours d'admission.

## CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ADMISSION :

Les candidats en formation initiale doivent remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (par exemple : diplôme d'accès aux études universitaires – DAEU ou certains titres de niveau IV inscrits au RNCP)
- être titulaire d'un diplôme d'études musicales (DEM), ou d'un diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP), ou équivalent.

En l'absence du diplôme musical requis, le candidat peut présenter un dossier comprenant son parcours de formation, les diplômes obtenus et ses activités musicales, et solliciter une dérogation pour être autorisé à participer aux tests d'entrée.

Pour la formation professionnelle continue, consulter notre site Internet, onglet formations/formation continue/formation diplômante.

### Étudiants étrangers

Les candidats ayant obtenu des diplômes dans des établissements étrangers (européens ou non) doivent présenter les photocopies des diplômes accompagnées d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.

Les étudiants étrangers n'ayant jamais été inscrits dans l'enseignement supérieur en France, même résidant en France, doivent faire une demande d'admission préalable (DAP) pour s'inscrire en première année de Licence auprès du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Renseignements et dossier d'inscription sur le site de l'université de Bourgogne : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html>

La date limite de retour de ce dossier spécifique est le **22 janvier 2018** pour les candidats hors Union européenne, et le **20 mars 2018 à 18h** pour les candidats étrangers issus de l'Union européenne ou de la Suisse.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature peuvent être obtenus auprès de l'ESM sur simple demande téléphonique ou peuvent être téléchargés sur le site :

[www.esmbourgognefranche.comte.fr](http://www.esmbourgognefranche.comte.fr)  
(onglet : «Étudier à l'ESM»)

Ils se composent des documents suivants :

- renseignements pratiques (documents à fournir, dates et lieux des épreuves d'admission)
- deux formulaires d'inscription

## DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : VENDREDI 23 MARS 2018 INCLUS

### FRAIS D'ADMISSION

Frais de dossier pour le concours d'admission : 55 €

Frais d'accompagnement piano pour l'épreuve pratique (facultatif) : 70 €

### FRAIS DE SCOLARITÉ

440 € pour une inscription globale à l'ESM et à l'université (tarif réduit si boursier).

# RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ESM Bourgogne-Franche-Comté

36-38 rue Chabot-Charny

21000 Dijon

03 80 58 98 90

[contact@esmbourgognefranche.comte.fr](mailto:contact@esmbourgognefranche.comte.fr)

[www.esmbourgognefranche.comte.fr](http://www.esmbourgognefranche.comte.fr)

